



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION « PRÉVENTION COVID » POUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS SANS SALARIÉS

Version du 9 Octobre 2020

Faire une demande de subvention Prévention COVID

Les points clés pour une demande rapide, complète et conforme !

1- Je me renseigne auprès de [ma caisse régionale](#) (Carsat, Cramif, CGSS) sur les possibilités d'aide et les démarches à suivre.

2- Je consulte les conditions d'attribution pour vérifier l'éligibilité de mon entreprise et les équipements subventionnés.

Les masques, gels hydro-alcooliques et visières sont financés uniquement si vous investissez également dans une mesure barrière ou de distanciation physique.

3- Je télécharge et je remplis le dossier de demande pour les travailleurs indépendants sans salarié. Attention de bien remplir tous les champs pour que votre dossier soit directement traité

Quand mon dossier est prêt, je peux l'adresser par mail à ma caisse régionale (Carsat, Cramif, CGSS).

4- Je joins à mon dossier toutes les pièces justificatives nécessaires pour que mon dossier soit traité :

- Une copie de la ou des factures acquittées et signées par l'entreprise
- Une attestation K-BIS datant de moins de 6 mois
- Un RIB électronique

Si je ne remplis pas le tableau détaillé et récapitulatif de mes achats, ma demande ne pourra pas être traitée.

Chaque facture doit comporter la mention « acquittée » et être datée et signée (par l'entreprise elle-même).

4- La caisse régionale dont je dépends (Carsat, Cramif ou CGSS) **étudie ma demande** et la subvention est versée en une seule fois si ma demande est conforme et complète.

En raison du grand succès de cette aide, les délais de traitement par votre caisse régionale peuvent être allongés.

* Compte accidents du travail / maladies professionnelles

Identification et déclaration sur l'honneur

Raison sociale :

Adresse :

SIREN :

Activité de l'entreprise :

Je soussigné(e), représentant légal de l'entreprise,

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

Déclare sur l'honneur (toute fausse déclaration est passible de sanctions et du non-paiement de l'aide ou du remboursement de l'aide accordée) :

☐ que mon entreprise n'emploie aucun salarié à la date de la demande

☐ ne pas bénéficier d'autres aides publiques permettant d'acquérir l'équipement en mesures de protection contre le COVID-19.

☐ que l'ensemble des factures mentionnées dans le tableau en page 4 ont bien été acquittées.

☐ avoir pris connaissance des [conditions d'attribution de la subvention « Prévention COVID »](#) et les accepter, en particulier :

- avoir investi au minimum 500 € en mesures de prévention Covid
- avoir investi dans au moins une mesure barrière et de distanciation physique pour prétendre à la prise en compte du gel hydro alcoolique, des masques et visières.

Finalisation de la demande avec les pièces justificatives obligatoires

Je vous adresse

- ☐ Une attestation KBIS datant de moins de 6 mois ou le document intitulé « situation au répertoire SIREN »
- ☐ La liste détaillée des éléments qui font l'objet de la demande à reporter dans le tableau suivant
 - Précision : seuls les éléments reportés sur cette liste détaillée et entourés sur ma ou mes factures seront pris en compte.
- ☐ Une copie de la ou des factures acquittées comportant les éléments figurant dans les conditions d'attribution de la subvention « Prévention COVID » (mention « acquittée », date et signature manuscrite)
- ☐ Un RIB comportant les éléments figurant au §7 des conditions d'attribution des Subventions Prévention Covid

Point d'attention : toutes les pièces jointes ci-dessus doivent être adressées avec ce dossier, pour que le traitement de votre demande puisse être assuré par votre Caisse régionale.

Le montant total des investissements pour lequel je souhaite bénéficier de cette subvention s'élève à.....€HT

Fait à le.....

Signature obligatoire et cachet de l'entreprise

LISTE DÉTAILLÉE DES ÉLÉMENTS FINANCÉS (à joindre obligatoirement avec la demande)
(Cf. Chapitre 4 des conditions d'attribution de la subvention Prévention Covid)

LIBELLÉ DE L'INVESTISSEMENT	NOM DU FOURNISSEUR	DATE FACTURE	N° FACTURE	DATE DE RÉGLEMENT	MONTANT INVESTISSEMENT HT
Mesures barrières et de distanciation physique					
Si au moins un investissement dans une mesure barrière et de distanciation physique : Masques, gel hydro alcoolique, visières					
Equipements et installations d'hygiène pour le lavage des mains et du corps					
Total (Obligatoirement supérieur à 500 € HT)					